

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22-26 octobre 2007

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2007/5(A,B,C,D,E,F,G)/3

16 octobre 2007

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.2/2007/5-A/1)
- Indemnités de départ pour les titulaires de contrats de services (WFP/EB.2/2007/5-B/1)
- La décentralisation a-t-elle répondu aux besoins opérationnels du Programme alimentaire mondial? Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-C/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-D/1)
- Cinquième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.2/2007/5-E/1)
- Audit spécial demandé par le Conseil d'administration concernant les activités du PAM en République populaire démocratique de Corée: Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-F/1)
- Rapport d'activité sur le système WINGS II (WFP/EB.2/2007/5-G/1)

FC 133 - WFP

F

Octobre 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-troisième session

Rome, 14 – 16 novembre 2007

Rapport de la cent vingtième session du Comité financier
Rome, 8 – 9 octobre 2007

Table des matières

	Paragaphes
Introduction	1-4
Questions intéressant le Programme alimentaire mondial	5-30
Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (WFP/EB.2/2007/5-A/1)	5-14
Indemnités de départ pour les titulaires de contrats de services (WFP/EB.2/2007/5-B/1)	15-18
La décentralisation a-t-elle répondu aux besoins opérationnels du Programme alimentaire mondial? Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-C/1)	19
Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-D/1)	20-22
Cinquième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.2/2007/5-E/1)	23-25
Audit spécial demandé par le Conseil d'administration concernant les activités du PAM en République populaire démocratique de Corée: Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-F/1)	26-29
Rapport d'activité sur le système WINGS II (WFP/EB.2/2007/5-G/1)	30
Autres questions	31
Date et lieu de la cent vingt-et-unième session	31

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W0000



RAPPORT DE LA CENT VINGTIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER

8 – 9 octobre 2007

INTRODUCTION

1. Le Comité a soumis au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) le rapport de sa cent vingtième session, convoquée à la demande du Programme alimentaire mondial (PAM) afin d'examiner les questions financières qui devraient être présentées à la prochaine session du Conseil d'administration du PAM.

2. Les représentants des pays suivants étaient présents:

Président: M. Aamir Khawaja (Pakistan)
Vice-Président: M. Augusto Zodda (Italie)
Membres: M. Aboubakar Bakayoko (Côte d'Ivoire)
M. Søren Skafte (Danemark)
M. Eckhard W. Hein (Allemagne)
M. Seiichi Yokoi (Japon)
Mme Ana M. Baiardi Quesnel (Paraguay)
M. Roberto Seminario (Pérou)
Son Excellence M. Soltan Saad S.K. Al-Moraikhi (Qatar)
M. Lee Brudvig (États-Unis d'Amérique)
Son Excellence Mme Mary M. Muchada (Zimbabwe)

3. Le Comité a noté qu'à la présente session, S.E. M. Soltan Saad S.K. Al-Moraikhi avait été désigné pour remplacer M. Ahmed Ibrahim Al-Abdulla en tant que représentant de l'État du Qatar et que S.E. Mme Mary M. Muchada avait été désignée pour remplacer Mme Verenika Mutiro Takaendesa en tant que représentante du Zimbabwe.

4. Lors de l'adoption de l'ordre du jour et du calendrier, le Comité s'est inquiété de l'arrivée tardive d'une partie de la documentation, en particulier du document concernant les *Indemnités de départ pour les titulaires de contrats de services*¹, qui n'a été distribué que le dernier jour ouvrable avant la réunion. Ce retard n'a pas facilité l'examen de ce point, qui aurait pu bénéficier de consultations préalables.

QUESTIONS INTÉRESSANT LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 (WFP/EB.2/2007/5-A/1)

5. Le Secrétariat a présenté le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009, qui tendait vers deux objectifs concurrents, à savoir réduire de 21 pour cent en termes réels les dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) afin d'anticiper une diminution future des

¹ Doc. WFP/EB.2/2007/5-B/1



ressources et des réserves, tout en maintenant la capacité opérationnelle nécessaire pour répondre aux besoins des bénéficiaires.

6. Le Secrétariat a exposé les difficultés de planification auxquelles se heurtait le PAM, notamment la nécessité de concilier un financement reposant intégralement sur des contributions volontaires, y compris pour les frais généraux centraux, avec les incertitudes inhérentes aux opérations menées par l'Organisation. En réponse aux questions posées sur la logique des changements de structure de l'Organisation, le Secrétariat a expliqué que le nouvel organigramme proposé suivait le modèle "direction des finances et des opérations" envisagé par d'autres organisations du système et qu'elle faciliterait la supervision du processus global du budget ainsi que de la planification stratégique, renforcerait la gestion globale des risques et améliorerait la coordination et la communication.

7. Le Secrétariat a également brièvement décrit le processus d'élaboration du budget AAP, qui avait donné lieu à de nombreuses consultations au sein du Secrétariat et à cinq consultations informelles avec les membres et observateurs du Conseil d'administration.

8. Le Comité a salué l'ampleur du processus et son caractère consultatif ainsi que les mesures prises en amont par le Secrétariat pour élaborer le budget AAP. Il a toutefois fait remarquer que le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008-2009 proposait d'importants remaniements structurels avant même la finalisation du nouveau Plan stratégique pour 2008-2011. Il a fait observer que, logiquement, la structure organisationnelle devrait être conçue en fonction des besoins de la mise en œuvre de la stratégie et non l'inverse. Le Comité s'est inquiété du fait qu'un tel processus pourrait entraîner de nouveaux changements structurels et opérationnels après l'adoption du cadre stratégique en 2008, alors que l'Organisation aurait déjà traversé une période de profonde transformation.

9. Le Comité s'est félicité des efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer un Plan de gestion qui permettrait à l'Organisation de faire face à une situation de plus en plus difficile et suivait une approche qui lui donnerait la possibilité de bien fonctionner dans les limites de ses ressources. Il s'est dit préoccupé par les conflits éventuels que certains aspects de la nouvelle structure de l'Organisation pouvaient susciter, notamment l'accroissement substantiel du nombre de services relevant directement du Directeur exécutif, l'intégration de la Division des ressources humaines et de la Division des services de sécurité et de gestion dans le Département des opérations et de la gestion, ainsi que le regroupement des sections juridique et financière. Le Comité ayant demandé s'il existait un précédent en la matière dans un autre organisme des Nations Unies, il lui a été répondu que tel n'était pas le cas. Il a insisté sur la nécessité de procéder à une évaluation des risques posés par de tels changements structurels au regard des meilleures pratiques.

10. Le Secrétariat a répondu que ce remaniement structurel constituait un premier réajustement prenant en compte les besoins manifestes du futur Plan stratégique, qu'il visait à mettre le PAM en position de procéder aux changements qui seraient nécessaires à l'avenir et à élaborer une structure appropriée pour exécuter au mieux ses programmes. Il a également indiqué que tout changement supplémentaire serait mis en œuvre durant la période de l'exercice biennal 2008-2009 restant à courir, et que l'intégralité des changements apparaîtraient dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010-2011, y compris les ajustements éventuellement requis par le Plan stratégique au fur et à mesure de son élaboration.

11. Le Comité a également constaté que certains membres représentant des bénéficiaires importants des programmes du PAM étaient préoccupés par la restructuration des bureaux régionaux, en particulier par les effets que celle-ci pourrait avoir sur les résultats des programmes aux niveaux régional et national, et a recommandé de poursuivre les consultations à ce sujet.

12. Le montant de 345 millions de dollars du projet de budget AAP reposait sur une projection des ressources prévoyant le financement de 90 pour cent des besoins opérationnels. Compte tenu de l'expérience passée, le Comité a demandé au Secrétariat quelles seraient les répercussions d'un financement des besoins à hauteur de 80 pour cent, de manière à pouvoir quantifier les risques d'un scénario moins optimiste. Le Secrétariat a expliqué que, si le niveau de financement tombait à 80 pour cent et que le taux effectif de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) demeurait



à 6,4 pour cent seulement, les recettes provenant des CAI avoisineraient 276 à 277 millions de dollars. Le Comité s'est déclaré préoccupé du fait que, dans ce cas, le recours possible pour combler le déficit entre le niveau réduit des recettes provenant des CAI et les besoins du budget AAP serait d'utiliser le solde du Fonds général.

13. Le Comité s'étant dit préoccupé par l'évolution des coûts administratifs, le Secrétariat a expliqué que le projet de budget AAP qui figurait dans le Plan de gestion prévoyait une série d'initiatives, dont un remaniement structurel, un réajustement de l'étendue des responsabilités de direction et la suppression de plus de 290 postes, principalement au Siège. Il a également mis l'accent sur les compressions de personnel proposées au sein de la haute direction qui allaient entraîner une responsabilité accrue pour les cadres de haut niveau et nécessiter le renforcement des contrôles et de l'obligation de rendre des comptes. Le Comité a également noté que, depuis 2002, la structure des effectifs du PAM tendait à être renforcée au Siège plutôt que dans les services décentralisés.

14. Pour finir, plusieurs membres se sont dit favorables au maintien du taux de recouvrement des CAI à 7 pour cent et le Comité a observé que, si l'on appliquait la méthode de calcul du taux de recouvrement des CAI approuvée par le Conseil en 2006, ce taux devrait passer de 7,0 à 8,2 pour cent pour porter le solde du Compte de péréquation AAP au niveau visé, soit l'équivalent de quatre mois de dépenses AAP.

INDEMNITÉS DE DÉPART POUR LES TITULAIRES DE CONTRATS DE SERVICES (WFP/EB.2/2007/5-B/1)

15. Le Secrétariat a présenté le rapport sur les différentes dispositions contractuelles régissant le personnel du PAM, les impératifs opérationnels qui l'avaient obligé à recourir aux contrats de services et aux accords de services spéciaux et l'usage au PAM concernant le paiement d'indemnités de départ au personnel de terrain recruté au plan national. Le Secrétariat a également précisé que le document ne présentait pas d'options particulières pour approbation en raison des sérieuses réserves émises par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et de la décision prise par le Conseil d'administration du PAM de cesser de verser des indemnités de départ aux agents n'ayant pas le statut de fonctionnaires des Nations Unies.

16. Le Comité a fait savoir que la réception tardive du document l'avait empêché en grande partie de procéder aux consultations nécessaires et de formuler des observations sur ce document, mais qu'il avait néanmoins choisi d'examiner la question. Il a conclu que, compte tenu de l'avis du CCQAB en la matière, il était inapproprié d'avoir recours aux paiements à titre gracieux pour verser des indemnités de départ aux titulaires de contrats de services et d'accords de services spéciaux. Un avis a été demandé au Commissaire aux comptes et au Conseiller juridique de la FAO, lesquels ont confirmé que, si les paiements à titre gracieux étaient, en l'espèce, conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du PAM et entraient dans le cadre des pouvoirs du Directeur exécutif, ils n'en constituaient pas moins un choix contestable compte tenu de l'avis du CCQAB.

17. Cette situation posait un problème de supervision, quant à la manière de tenir les organes directeurs informés de certaines décisions. Le Comité s'est déclaré préoccupé de constater que les indemnités de départ avaient certes été incluses dans les états financiers mais que l'attention du Conseil d'administration n'avait pas été spécifiquement attirée sur ce point. Le Comité a demandé que le Conseil d'administration soit promptement informé de telles décisions à l'avenir.

18. Le Comité a noté que le fait que le PAM avait autorisé de tels paiements aux titulaires de contrats de services et d'accords de services spéciaux depuis 2002 avait une incidence financière de l'ordre d'environ 10 millions de dollars, et a demandé au Secrétariat de veiller à ce qu'il soit procédé à des examens réguliers du statut du personnel pour contrôler que ces instruments contractuels soient utilisés de manière appropriée.



LA DÉCENTRALISATION A-T-ELLE RÉPONDU AUX BESOINS OPÉRATIONNELS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL? RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (WFP/EB.2/2007/5-C/1)

19. Les membres du Comité sont convenus que le rapport était très utile et arrivait à point nommé compte tenu de la situation actuelle du PAM et, malgré son caractère trop générique, ont estimé que les recommandations du Commissaire aux comptes représentaient une bonne base pour que le Conseil d'administration examine les points soulevés et prennent ses décisions en la matière. Le Comité a également noté que, depuis 2002, la structure des effectifs du PAM tendait à renforcer le Siège plutôt que les unités décentralisées. Le Comité a recommandé au PAM d'adopter des décisions claires sur les niveaux d'effectifs appropriés au Siège et dans les bureaux de pays et bureaux régionaux, en reconnaissant que ces effectifs devaient varier en fonction des besoins du moment mais que ces variations devaient s'appuyer sur des politiques et des critères cohérents.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (WFP/EB.2/2007/5-D/1)

20. Le Secrétariat a présenté le document et signalé au Comité que le rapport du Commissaire aux comptes sur la République populaire démocratique de Corée dont était saisi le Comité avait été reçu en temps opportun, ce qui avait permis au Secrétariat de répondre aux questions posées par le Commissaire aux comptes. Le Secrétariat a fourni des renseignements supplémentaires au sujet de deux recommandations relatives à l'examen du Bureau d'appui de Doubaï, indiquant au Comité qu'elles avaient été mises en œuvre, ce qui augmentait le pourcentage de recommandations dont la mise en œuvre était à ce jour achevée.

21. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur une recommandation de l'audit concernant la comptabilisation du temps consacré par le personnel aux activités de communication. Dans la mesure où l'avis du Secrétariat et celui du Commissaire aux comptes divergeaient en ce qui concerne le rapport coût-efficacité de la recommandation, le Comité a recommandé que le Secrétariat poursuive ses discussions avec le Commissaire aux comptes à ce sujet.

22. Le Secrétariat a répondu aux autres questions posées par le Comité au sujet de recommandations particulières. Le Commissaire aux comptes a signalé au Comité que, tout en étant d'accord avec le Secrétariat sur les recommandations dont la mise en œuvre était indiquée comme terminée, il évaluerait l'efficacité des mesures prises par le Secrétariat lors de ses visites ultérieures sur le terrain.

CINQUIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (WFP/EB.2/2007/5-E/1)

23. Le Secrétariat a apporté des éclaircissements aux questions du Comité qui souhaitait savoir si le PAM était prêt à adopter les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en janvier 2008, en appliquant les directives IPSAS relatives aux soldes d'ouverture, aux clauses transitoires et à la nouvelle présentation des états financiers.

24. Le Secrétariat a indiqué au Comité que la date récemment fixée pour la mise en service du système WINGS II était janvier 2009, laquelle permettrait une clôture appropriée des comptes financiers pour 2008 et le déploiement du système.

25. Le Comité a accueilli avec intérêt le document et les éclaircissements apportés par le Secrétariat sur les questions techniques et a bien noté que 2008 serait une année transitoire pour l'adoption des normes IPSAS. Il a noté que le Secrétariat avait anticipé des imprévus et que les normes comptables du système des Nations Unies permettaient également d'appliquer les normes IPSAS. Le Secrétariat a



indiqué au Comité que l'adoption des normes IPSAS, y compris les activités de formation, ne dépassait pas le budget de 3,7 millions de dollars approuvé par le Conseil d'administration du PAM.

**AUDIT SPÉCIAL DEMANDÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
CONCERNANT LES ACTIVITÉS DU PAM EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE
DÉMOCRATIQUE DE CORÉE: RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
(WFP/EB.2/2007/5-F/1)**

26. Le Commissaire aux comptes a présenté le rapport en indiquant que l'audit spécial des opérations du PAM en République populaire démocratique de Corée avait été effectué en réponse à la demande formulée par le Conseil d'administration en mars 2007, au moment où le CCQAB avait demandé au Comité des Commissaires aux comptes des Nations Unies de procéder à un audit spécial des activités de tous les organismes des Nations Unies, y compris les fonds et programmes. Il a également signalé que le dernier audit réalisé par le Commissaire aux comptes en République populaire démocratique de Corée remontait à 2005 et a ajouté que les opérations du PAM avaient été considérablement réduites depuis lors.

27. Résumant son rapport, le Commissaire aux comptes a relevé un certain nombre de risques et de difficultés et indiqué les mesures prises par le Secrétariat pour les atténuer. Il a conclu que le risque pour le PAM était limité. Il a également ajouté que le Secrétariat avait réagi à ses recommandations et, de manière générale, les avait prises en compte.

28. En réponse à la question posée par certains membres du Comité sur le suivi limité des livraisons de produits alimentaires et sur le point de savoir si le Conseil avait été mis au courant, le Secrétariat et le Commissaire aux comptes ont signalé au Comité que la question était portée à l'attention du Conseil d'administration depuis plusieurs années, y compris celle des pertes après livraison.

29. Le Comité a reconnu que, compte tenu de l'environnement qui prévalait en République populaire démocratique de Corée, il était très difficile pour le PAM de mener à bien ses activités. Il a relevé que le Secrétariat avait néanmoins pris des dispositions rassurantes dans les domaines qui suscitaient des inquiétudes, notamment en établissant une séparation entre les responsabilités du personnel international et celles du personnel national. Le Comité a noté que le suivi continuait d'être une préoccupation fondamentale, tout comme le paiement des salaires du personnel au Gouvernement et non aux employés eux-mêmes. Le Comité s'est dit satisfait de voir que le Commissaire aux comptes avait approuvé les mesures prises par le Secrétariat et considérait que toutes les recommandations avaient été mises en œuvre.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE SYSTÈME WINGS II (WFP/EB.2/2007/5-G/1)

30. Le Comité a pris note du document après avoir obtenu des éclaircissements sur les questions concernant le rapport entre la mise en œuvre du système WINGS II et celle des normes IPSAS ainsi que sur les aspects financiers du système WINGS II et la date de sa mise en œuvre prévue pour janvier 2009.

AUTRES QUESTIONS

DATE ET LIEU DE LA CENT VINGT-ET-UNIÈME SESSION

31. Le Comité a été informé que, selon un calendrier provisoire, sa cent vingt-et-unième session se tiendrait à Rome du 26 au 30 mai 2008. Les dates définitives seraient fixées en consultation avec le Président.

